

CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE FRESNES

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU *Jeudi 19 septembre 2024* à 20h00

Séance du 19 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf du mois de septembre

Le Conseil Municipal de FRESNES, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur TORSET Philippe, Maire.

Date de convocation : 10 septembre 2024

Date d'affichage : 10 septembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de votants : 15

Présents : MM TORSET Philippe, CHAMPEAUX Jacky, MARIE Agnès, BELTRAN Raphaël, SAUGER-PLOUY Séverine, OLLIVIER Anne-Marie, GAUTIER Patrick, PASINI-BERLU Sandrine, GASNIER Hervé, MÉMETEAU Julien, HERNANDEZ Julie, DE WEDUWE Willy, FOINARD Corine et AUDIANNE Marie-Claude.

Absents excusés : Mme BADIER Christelle donne pouvoir à Mme OLLIVIER Anne-Marie

Avant de débiter la réunion, la parole a été donnée à Mr PINSON qui s'est exprimé sur la date du transfert de l'eau et de l'assainissement à la Communauté de Communes Val-de-Cher-Controis au 1^{er} janvier 2025. (Il avait fait une demande écrite de prise de parole préalablement par mail).

Monsieur DE WEDUWE Willy a été désigné secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 11 JUILLET 2024

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 11 juillet 2024 a été approuvé à l'unanimité, soit par 15 voix pour.

TRANSFERT DES SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHER CONTROIS AU 1^{ER} JANVIER 2025

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes Val-de-Cher-Controis s'est prononcée, à une large majorité de 50 voix pour et 1 abstention, pour une anticipation du transfert des services eau et assainissement à la Communauté de Communes au 1^{er} janvier 2025 au lieu du 1^{er} janvier 2026. Les communes ont maintenant 3 mois pour se prononcer sur ces transferts proposés. Avant le passage au vote, Monsieur le Maire propose aux conseillers de s'exprimer sur ce sujet.

Le Conseil Municipal, après délibération, par 8 voix pour, 3 voix contre et 4 abstentions :

- Décide de transférer les compétences « eau potable » et « assainissement », dans les conditions prévues à l'article L.2224-8 du CGCT, visées aux 6^o et 7^o du I de l'article L.5214-26 du CGCT, à la communauté de Communes Val de Cher Controis au 1^{er} janvier 2025.
- Autorise Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- Sollicite auprès de Monsieur le Préfet, une fois les conditions de majorité réunies, l'adoption de l'arrêté préfectoral prononçant le transfert de la compétence « eau potable » et de la compétence « assainissement » à la communauté de communes Val de Cher Controis au 1^{er} janvier 2025.

MODIFICATION DU MONTANT DE LA MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA SECURISATION DE LA RUE DES ACACIAS

Monsieur le Maire rappelle que lors de la précédente réunion du Conseil Municipal, une délibération désignant le choix du Maître d'œuvre pour les travaux de sécurisation de la rue des Acacias a été prise pour un montant de 9 405,00 €. Ce montant ne comprenait pas le relevé topographique, s'élevant à 1 200€ HT, que nous pensions être effectué par une autre entreprise que le cabinet d'étude, mais le cabinet Hadès possède ses propres géomètres. Il faut donc inclure au marché ces 1 200 € pour le relevé topographique, ce qui fait passer le marché de maîtrise d'œuvre à 10 605 € HT au lieu des 9 405 € HT indiqués dans la précédente délibération (DE-2024-07-01 du 11 juillet 2024).

Monsieur le Maire propose de modifier le montant du marché de maîtrise d'œuvre pour la sécurisation de la rue des Acacias afin d'y inclure le relevé topographique de 1200 € HT.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité, d'inclure le relevé topographique d'un montant de 1 200 € HT dans le marché de Maîtrise d'œuvre pour la sécurisation de la rue des Acacias. Celui-ci s'élève donc à 10 605 € HT, et modifie la délibération n° DE-2024-07-01 du 11 juillet 2024.

REMBOURSEMENT ANTICIPÉ DE L'EMPRUNT SUR LE SERVICE ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du transfert des services eau potable et assainissement à la communauté de Communes Val de Cher Controis, cette dernière nous a demandé de rembourser le dernier emprunt du budget assainissement par anticipation cette année, celui-ci se terminant le 25/12/2025 avec un capital restant dû de 5 727,28 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 10 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions de rembourser cette année par anticipation l'emprunt n° 6861688 souscrit auprès de la Caisse d'Épargne centre-Val de Loire pour la création du réseau d'assainissement d'un montant initial de 84 000 € et se terminant le 25/12/2025. Le montant du capital restant dû correspondant étant de 5 727,28 €.

ADMISSION EN NON-VALEUR SUR LE SERVICE ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande d'admission en non-valeur pour créances éteintes a été formulée par la trésorerie pour donner suite à un effacement de dette par la commission de surendettement. Le montant s'élève à 276,77€ sur le budget assainissement. Le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'effacement de ces créances jugées irrécouvrables.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité, d'admettre en non-valeur les créances suivantes sur le budget assainissement d'un montant total de 276,77 € concernant les redevances d'assainissement de 2023 pour donner suite à un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire, Référence : R-24014-176 de 2023 pour 128,48 € et R-24019-178 de 20213 pour 148,29 €.

Ces dépenses seront mandatées au compte 6542 du budget assainissement, les crédits ayant déjà été ouverts.

DÉCISIONS MODIFICATIVES BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire propose au conseil Municipal de prendre 2 décisions modificatives sur le budget communal 2024 :

- Une pour intégrer les subventions attribuées, d'un montant total de 89 112 €, qui n'avaient pas été prévues au budget primitif 2024 : 76 956 € de DETR pour la sécurisation de la rue des Acacias, 4 956 € de Fonds Vert et 7 200 € du SIDELC pour l'installation des mats solaires rue de la Taille Picard.
- L'autre pour les travaux d'électricité faits en mairie pour l'arrivée de la fibre et l'installation des prises RJ45 pour 11 200 €.

Le Conseil Municipal, après délibération décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité, d'adopter les décisions modificatives suivante sur le budget principal 2024 :

DMI BP COMMUNE 2024 : intégration des subventions attribuées

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Dim° crédits	Aug° crédits	Dim° crédits	Aug° crédits
FONCTIONNEMENT				
D023 : Virement section investissement	89 112,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D65888 : Autres charges gestion courante	0,00 €	89 112,00 €	0,00 €	0,00 €
Total	89 112,00 €	89 112,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
R1321 : sub Etat et Ets Nationaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	81 912,00 €
R13258 : sub° autres groupements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 200,00 €
R021 : virement de la section fonct	0,00 €	0,00 €	89 112,00 €	0,00 €
Total	0,00 €	0,00 €	89 112,00 €	89 112,00 €
TOTAL GENERAL	0,00 €		0,00 €	

DM2 BP COMMUNE 2024 : Travaux fibre Mairie

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Dim° crédits	Aug° crédits	Dim° crédits	Aug° crédits
INVESTISSEMENT				
D21351 : Insta général des constructions...	0,00 €	11 200,00 €	0,00 €	0,00 €
D2315 : Insta maté.. en cours	11 200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total	11 200,00 €	11 200,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL GENERAL	0,00 €		0,00 €	

DÉCISIONS MODIFICATIVES BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire propose Conseil Municipal de prendre 2 décisions modificatives sur le budget assainissement 2024 :

- Une pour un rattrapage d'amortissement demandé par la Trésorerie de Romorantin pour 5 591 €.
- L'autre pour le remboursement de l'emprunt par anticipation voté précédemment pour 5 728,00 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'adopter les décisions modificatives suivantes sur le budget principal 2024 :

- Par 15 voix pour, soit à l'unanimité, pour le rattrapage d'amortissement
- Par 10 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions pour le remboursement anticipé de l'emprunt

DMI BP ASSAINISSEMENT 2024 : rattrapage d'amortissement création réseaux

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Dim° crédits	Aug° crédits	Dim° crédits	Aug° crédits
FONCTIONNEMENT				
D61523 : Entretien réparation réseaux	5 591,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D6811 : Dotation amort immo	0,00 €	5 591,00 €	0,00 €	0,00 €
Total	5 591,00 €	5 591,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
R2813 : Constructions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 591,00 €
R2158 : Autres	0,00 €	5 591,00 €	0,00 €	0,00 €
Total	0,00 €	5 591,00 €	0,00 €	5 591,00 €
TOTAL GENERAL	5 591,00 €		5 591,00 €	

DM2 BP ASSAINISSEMENT 2024 : remboursement anticipé emprunt création réseaux

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Dim° crédits	Aug° crédits	Dim° crédits	Aug° crédits
FONCTIONNEMENT				
D61523 : Entretien réparation réseaux	5 728,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D023 : Virement à section investissement	0,00 €	5 728,00 €	0,00 €	0,00 €
Total	5 728,00 €	5 728,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
R021 : virement de section exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 728,00 €
D1641 : Emprunts en euros	0,00 €	5 728,00 €	0,00 €	0,00 €
Total	0,00 €	5 728,00 €	0,00 €	5 591,00 €
TOTAL GENERAL		5 728,00 €		5 728,00 €

AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT

Pour donner suite à une demande de la Trésorerie, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre une délibération de principe l'autorisant à recruter des agents contractuels de remplacements, afin de pallier les indisponibilités momentanées des agents communaux.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L.332-13 du code général de la fonction publique, pour remplacer des fonctionnaires ou agents contractuels momentanément indisponibles. Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctionnaires concernés, leur expérience et leur profil.

PRISE EN CHARGE DU DÉPLACEMENT PISCINE POUR LES CM1-CM2

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'actuellement, les enfants de Grande section au CE2 ont 10 séances de piscine par an, et que la commune finance le transport des élèves de l'école à la piscine pour un montant en 2023 de 1 045 €. Une demande de l'école a été formulée afin d'emmener également les enfants de CM1 et CM2 afin de leur permettre de passer le « pass nautique ». Des créneaux sont disponibles à l'îlobulle pour eux. Ceci engendrerait donc des frais de transports supplémentaires à la commune pour emmener ces enfants.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité :

- De donner une suite favorable à la demande de Mme la Directrice de l'école pour emmener les enfants de CM1 et CM2 à la piscine
- De prendre en charge les frais de transports de ces élèves à la piscine

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal concernant la boulangerie :

- Il donne les informations recueillies sur les conditions de mise en place d'un distributeur de pains, notamment le coût d'un montant de 12 742 € HT pour l'achat de la machine auquel il faut ajouter les frais d'installation d'une dalle de béton plus l'électricité et internet. Ils ne font pas de location pour éventuellement faire un essai de quelques mois, et les boulangers contactés sont peu partant ;
- Sinon nous avons une proposition de la Boulangerie HÉNAULT de GY-EN-SOLOGNE qui viendrait livrer du pain frais tous les jours à la cantine et qui vendrait du pain et viennoiseries 2 fois par semaine, le mardi et vendredi, au foyer communal, avec possibilité de pâtisserie ou autres demande spécifique sur commande. Elle est prête à commencer ce mardi 24 septembre si le conseil est d'accord.

Le Conseil Municipal est d'accord pour ces ventes de pain au foyer communal et propose de faire vite la publicité dans les divers réseaux de communication.

Mme MARIE Agnès propose au Conseil Municipal de prendre cette année les colis de Noël sur catalogue pour les personnes ne participant pas au repas des aînés, et fait passer ceux reçus. Un repas complet « faisant Noël » avec du foie gras sera privilégié.

Mme SAUGER-PLOUY Séverine fait le point sur la rentrée scolaire qui s'est bien déroulée :

- La répartition se fait toujours sur 4 classes avec des doubles niveaux et même 1 avec 3 niveaux
- L'arrivée de 2 nouveaux agents : Mme NAGI Céline pour la garderie et surveillance dans la cour et activités diverses, Mme GUILLARD Séverine dans la cour de l'école pour la surveillance des enfants le midi.
- Les activités jeux avec les bénévoles de la Bibliothèque le mercredi matin sont programmées les 2 octobre, 13 novembre et 11 décembre.
- Mr LOEW Christophe va organiser une formation sur les gestes de premiers secours un vendredi soir pour les agents ne l'ayant pas encore effectuée. Elle sera ouverte à d'autres personnes suivant le nombre de place.
- De l'avancée par Mme BADIER Christelle, Mme OLLIVIER Anne-Marie et Mr GASNIER Hervé sur le projet de mise en place du Conseil des Jeunes qui sera présenté et voté lors de la prochaine réunion de Conseil Municipal. Il concerne les jeunes de 10 à 15 ans avec 1 réunion par trimestre plus des réunions de commission pour faire évoluer les projets.
- De la mise en place cette année de serviettes en tissu fournies par les parents à la cantine pour remplacer les serviettes papiers.
- Qu'une nouvelle clôture a été posée cet été dans la cour de l'école
- De la date de la fête de Noël de l'école qui sera le 13 décembre 2024, celle de la nuit de la lecture en janvier 2025 et de la kermesse de l'école le 28 juin 2025.

Mr DE WEDUWE Willy propose pour l'école un journal : « le petit quotidien » à soumettre à la directrice s'ils ne sont pas déjà abonnés ou pour les parents qui pourraient être intéressés pour leurs enfants.

Monsieur BELTRAN Raphaël fait le point sur la gestion des salles communales et des dernières manifestations de cet été :

- Le foyer communal sera fermé en janvier février, pour travaux, afin d'être rénové par les employés communaux.
- Une borne wifi gratuite a été installée sur le pignon des salles multi-activités en direction du city parc.
- Le 19 juillet s'est déroulé le ciné plein air avec un taux de participation assez faible mais les conditions climatiques et le fait qu'il soit en pleine période de vacances n'a pas aidé. A voir si on renouvelle cette manifestation pour l'année prochaine.
- Le 28 août un groupe s'est produit, dans le cadre des estivales 41. Cela a bien fonctionné, et le groupe était content des échanges avec le public.
- Qu'après avoir demandé auprès du Controis en Sologne il n'est pas possible que les associations de Fresnes participent au forum des associations du Controis en Sologne.
- Les activités ont repris dans les différentes salles : la danse le lundi soir, la gym le mercredi soir et le jeudi matin, la zumba a arrêté ses cours, mais de nouvelles activités sont arrivées : du yoga le mercredi matin et jeudi soir et le pilate le mercredi matin également.

Il est proposé de faire un mot aux parents concernant le stationnement aux abords de l'école afin de rappeler les règles.

Monsieur CHAMPEAUX Jacky informe le Conseil Municipal :

- Qu'une glace a été posée au croisement de la Rue du Mesneuil avec le Chemin des Pins. Il est demandé s'il est possible d'en poser une au croisement de la Rue du Mesneuil avec le Rue des Rasoirs. A étudier.
- Que la porte accès handicapés du foyer communal va être changée par une porte antipanique.
- De l'organisation d'une soirée ramassage des déchets par l'association Ecolieu le vendredi 18 octobre.

Madame AUDIANNE Marie-Claude demande des informations sur les conditions d'urbanisme de la commune depuis l'annulation du PLUI. Nous sommes actuellement et jusqu'au nouveau prochain PLUI en RNU (Règles Nationales d'Urbanisme), donc plus de zonage sur la commune, et c'est Mr le préfet qui

prend les décisions d'urbanisme. Une réunion avec les services instructeurs de la communauté est prévu le 20 septembre afin de clarifier les choses sur le sujet.

Monsieur DE WEDUWE Willy :

- Remercie les employés communaux pour l'entretien de la stèle Henri Pottier de la Morandière.
- Informe qu'à la suite de l'abattage de peupliers chemin du Gué Fagot, un arbre est tombé sur la jambe de force de la rambarde du pont de la Bièvre, Celle-ci est fortement endommagée.
- Demande pourquoi les bas-côtés n'ont pas été rechargés, ou fait que partiellement comme la Rue du Mesneuil.
- Propose que soit installé 2 gyrophares sur camion, 1 devant et 1 derrière afin que les employés puissent travailler en sécurité lorsqu'ils sont en bord de route.
- Demande si le miroir pour contrôler les feux des véhicules a été installé à l'atelier, car il y avait encore récemment des problèmes avec les feux du tracteur. Non maintenant ils sont 2 donc ils peuvent les vérifier plus facilement.
- Demande ce qu'il en est du contrat d'un agent communal
- Demande si le contrat de sécurité avec la SOCOTEC a été modifié pour le contrôle des jeux et de la rambarde de la plateforme du hangar communal. Les jeux ont été contrôlés. En ce qui concerne la rambarde cela ne fait pas parti des contrôles annuels obligatoires des bâtiments qui sont l'électricité, la défense incendie et le gaz.

Monsieur le Maire précise également à ce sujet que des travaux de remise aux normes ont été effectués au foyer communal pour donner suite à la visite de SDIS : alarme incendie et blocs de secours.

Madame FOIRNARD Corine demande s'il est possible de :

- Nettoyer les panneaux de signalisations afin de garantir leurs bonnes visibilité. Oui effectivement, à prévoir.
- Prévoir au budget 2025 l'achat de 2 bancs pour mettre Rue des Acacias le long du sentier piétons. Oui à étudier avec le maître d'œuvre en même temps que la sécurisation de cette rue. La prochaine réunion est prévue le 3 octobre.
- De passer la tondeuse sur les tombes abandonnées où l'herbe est haute et fait des graines... oui à voir avec l'entretien du cimetière qui est prévu avant la toussaint.

La séance est levée à 21h50

Le Maire,
P. TORSET.